

OMERS

journal des participants

NUMÉRO 81 • HIVER • 2007/2008

3
Nominations
au conseil de
la SA

4
Rapport d'OMERS
à la Commission
d'experts

5
La retraite
progressive bientôt
une réalité

6
La planification
financière – Récapitulation de la série

7
Programme spécial
de Fairmont Hotels
and Resort

8
Séances
d'information des
participants

La planification
successorale fait
partie du plan
financier de la
participante

voir page 6 >>



La SP annonce des modifications du régime d'OMERS

La protection contre l'inflation plus stable en est une. Une décision de la Société de promotion (SP) d'OMERS prévoit une augmentation annuelle plus stable des rentes d'OMERS. La SP a également procédé à trois autres modifications relatives aux décisions des taux de cotisation, aux valeurs de transfert de la rente et à l'espérance de vie réduite. Deux autres propositions ont été rejetées.

Suite à la page 2

Jane Stevenson, participante à OMERS

Suite de la page 1

Protection contre l'inflation

La protection contre l'inflation est l'un des atouts les plus précieux de la rente d'OMERS, protégeant la valeur des prestations futures des participants et des retraités. Chaque année, OMERS augmente toutes les rentes à raison de 100 % de l'indice des prix à la consommation canadien (IPC).

Par le passé, OMERS a augmenté ses rentes en fonction de la hausse de l'IPC de septembre à septembre. Cette méthode procurait une protection intégrale contre l'inflation à long terme – mais à court terme, elle présentait une certaine instabilité au niveau des hausses annuelles.

En particulier ces deux dernières années, la hausse a considérablement fluctué, de 3,36 % en 2006 à seulement 0,7 % en 2007. C'est une préoccupation que les participants retraités n'ont pas manqué de signaler à OMERS.

Dans sa décision qui a pris effet avec la hausse des rentes du 1^{er} janvier 2008, la SP a approuvé une méthode différente. La nouvelle méthode prend en compte la moyenne mensuelle de l'IPC sur une période de 12 mois se terminant en octobre. Ce taux est comparé à la moyenne de la période précédente de 12 mois, et OMERS augmentera les rentes en fonction de la différence. Cette démarche vise à stabiliser l'augmentation annuelle et donc, à atténuer les fluctuations.

La hausse des rentes du 1^{er} janvier 2008 a été de 1,99 %. La nouvelle méthode d'indexation des rentes s'aligne sur celle du Régime de pensions du Canada (RPC). De nombreux retraités touchent également des prestations du RPC, et ils bénéficieront désormais de hausses annuelles uniformes des deux régimes.

Tout comme l'ancienne, la nouvelle méthode procure une protection intégrale contre l'inflation à long terme. La nouvelle méthode a pour but de garantir la stabilité de cette prestation. Toutes les rentes d'OMERS bénéficient de la protection contre l'inflation. Si vous avez des questions ou des commentaires à ce sujet, veuillez les envoyer à client@omers.com et au Surintendant des services financiers à la

Modifications non approuvées par la SP

Les modifications du régime doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des membres de la Société de promotion (SP). Deux propositions de modifications n'ont pas été approuvées et ne seront donc pas adoptées pour l'instant :

1. Ramener l'âge de la retraite normale des auxiliaires médicaux à 60 ans – L'âge de la retraite normale des auxiliaires médicaux reste fixé à 65 ans aux fins du régime d'OMERS.
2. Plafond des gains cotisables – La proposition préconisait la création d'un mécanisme permettant aux employeurs de plafonner les gains cotisables d'un participant, par exemple à 150 % du salaire. Les primes dépassant ce montant ne donneraient pas droit à pension.

Il est possible que la SP réexamine ultérieurement ces deux modifications du régime.

CSFO, 5160, rue Yonge, Toronto ON M2N 6L9.

Taux de cotisation

Auparavant, seule la Société d'administration (SA) d'OMERS avait le droit d'effectuer des modifications des taux de cotisation. Ce droit était stipulé dans l'ancien *Règlement 890 d'OMERS* et il a été reporté dans le texte actualisé du régime, le document officiel qui régit le régime. Cette disposition a été supprimée – essentiellement pour confirmer que c'est la SP qui prend les décisions relatives aux taux de cotisation, tel qu'il est précisé dans la *Loi de 2006 sur OMERS*.

Valeurs de transfert de la rente

Cette modification confirme une pratique administrative d'OMERS concernant les valeurs de transfert de la rente. OMERS a conclu des ententes de transfert avec de nombreux autres régimes de retraite afin de permettre aux participants de transférer leurs prestations. La modification confirme que le participant n'a pas le droit de toucher un montant excédentaire en cas de différence entre la valeur de transfert et la valeur de rachat (sauf indication contraire dans l'entente de transfert). Cela permet de garantir l'uniformité de l'administration des transferts.

Espérance de vie réduite

Cette modification prévoit une «cessation d'emploi réputée» dans le cas d'un partici-

pant à OMERS qui fait une demande de prestation en raison d'espérance de vie réduite. Auparavant, OMERS ne pouvait pas verser la prestation avant que le participant ait officiellement cessé son emploi. Selon cette modification, le participant peut continuer à travailler et pourrait avoir droit à d'autres types de prestations d'emploi, comme l'assurance médicale. OMERS considère que la cessation d'emploi a eu lieu aux fins de la rente et peut donc verser la prestation en raison d'espérance de vie réduite. Cette prestation permet aux participants qui ont une espérance de vie réduite de recevoir le versement d'une somme forfaitaire correspondant à leur prestation d'OMERS.

Dépôt et enregistrement

Les quatre modifications du régime ont été déposées auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada aux fins d'enregistrement.

Protocole pour les modifications du régime

La SP a mis en place un protocole à suivre pour la proposition de modifications des régimes de retraite d'OMERS. Les modifications proposées seront désormais examinées par la SP selon ce protocole et en conformité avec ses règlements administratifs. Pour plus de détails, consultez notre site à www.omers.com et cliquez sur le lien de la Société de promotion.

Nominations au conseil de la SA

John Sabo a été nommé président du conseil de la Société d'administration (SA) d'OMERS pour 2008. Le conseil accueille également deux nouveaux membres, John Goodwin et Eugene Swimmer. OMERS dit au revoir à David Kingston, président du conseil sortant, et à Frederick Biro, membre sortant du conseil, et leur adresse tous ses remerciements.

John Sabo Président du conseil de la SA d'OMERS

M. Sabo est membre du conseil depuis 2001; il a présidé le Comité de vérification pendant deux ans. Avant d'être élu à la présidence du conseil, en novembre 2007, M. Sabo a également occupé les fonctions de vice-président pendant un an et demi.



Formation et expérience en administration des affaires et en comptabilité : Comptable agréé, maîtrise en administration de l'éducation, baccalauréat en mathématique, et titre de *Chartered Director*; actuelle-

ment directeur adjoint des Leading Services et trésorier du York Catholic District School Board, et vice-président de l'Ontario School Boards Financing Corporation et de la Catholic School Boards Services Association; membre de divers conseils scolaires provinciaux.

Leadership : «Nous visons une gouvernance de premier ordre pour le régime d'OMERS, et cela inclut la supervision et l'élaboration de politiques. Nos participants veulent être sûrs que le régime est bien géré, a déclaré M. Sabo. Notre but est d'être un leader de la gouvernance des régimes de retraite.»

John Goodwin Membre du conseil de la SA d'OMERS

M. Goodwin a été nommé par l'Association ontarienne des commissions de services policiers à compter du 15 novembre 2007.

Formation et expérience juridique :

Diplômé du Trinity College de l'Université de Toronto et de l'Osgoode Hall Law School; associé retraité du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt LLP; ancien président de l'Association du barreau canadien – section des régimes de retraite et des avantages sociaux de l'Ontario; président de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (1996-97); président sortant de la Commission de retraite des juges provinciaux.

Participation et soutien à des comités et des conseils de nombreux organismes de bienfaisance et de bénévolat, parmi lesquels : Centraide-Toronto; comité exécutif de la Big Sister Association (Toronto); People & Organizations of North Toronto (P.O.I.N.T.); North Toronto Historical Society; chancelier du diocèse de l'Arctique (Église anglicane du Canada) depuis 13 ans; membre du conseil des fiduciaires du Trinity College; et actuellement membre du Comité des placements (Diocèse de Toronto).

Eugene Swimmer Membre du conseil de la SA d'OMERS

M. Swimmer a été nommé par l'Association des policiers de l'Ontario à compter du 1^{er} janvier 2008.

Formation et expérience en économie et relations du travail :

Maîtrise en économie de l'Université de Chicago; doctorat en économie du travail de l'Industrial and Labor Relations School of Cornell University; professeur à l'Université Carleton; conseiller statistique au service de nombreux organismes du gouvernement canadien et organismes sans but lucratif; récipiendaire du Prix Gérard



Dion en 2004 (plus haute distinction décernée par l'Association canadienne des relations industrielles); nommé au Conseil de la solde de la GRC comme spécialiste des rémunérations représentant les employés (2007).

Pour en savoir plus

Consultez la rubrique Gouvernance du régime à www.omers.com pour plus de renseignements sur le conseil d'administration de la SA et ses membres.

La SA est chargée de l'administration du régime de retraite et du placement des fonds pour financer les rentes. Le conseil se compose de 14 membres comprenant un nombre égal de représentants des participants et des employeurs.

OMERS recommande des modifications du système de régimes de retraite

Le président-directeur général d'OMERS, Michael Nobrega, a présenté devant la Commission d'experts en régimes de retraite un document d'OMERS intitulé *Closing the Gap Between Pension Regulation and Best Practices*. Ce document a été rédigé conjointement par la Société d'administration d'OMERS et la Société de promotion d'OMERS.

«Chez OMERS, notre engagement consiste à optimiser le rendement des placements sans encourir des risques indus et offrir ainsi à nos retraités actuels et futurs des prestations de retraite à un coût abordable, a déclaré M. Nobrega. Afin d'atteindre cet objectif, nous formulons plusieurs suggestions en vue d'une

réforme réglementaire. Nous pensons que cette réforme n'est pas sujette à controverse et qu'elle renforcera le système de régimes de retraite en Ontario.»

Recommandations d'OMERS

OMERS est l'exemple même d'un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui a réussi. La réussite du régime repose sur sa structure unique de capitalisation et de gouvernance conjointes par les employeurs et les participants qui cotisent au régime. Le modèle d'OMERS (et ses 40 années d'expérience) pourrait servir de modèle pour les solutions aux nombreux problèmes examinés par la Commission.



Pour obtenir plus de précisions et un exemplaire de ce document présenté devant la Commission, consultez notre site à www.omers.com.

OMERS a fait quatre recommandations :

Recommandation	Raison
1. Modifier la <i>Loi sur les régimes de retraite</i> pour englober les principes fondamentaux applicables à tous les régimes de retraite en Ontario.	Une approche fondée sur des principes offre davantage de souplesse et permet à la réglementation d'évoluer en phase avec les meilleures pratiques du secteur.
2. Exempter les régimes de retraite conjoints du secteur public des restrictions quantitatives sur les placements des caisses de retraite.	Les règles sont dépassées et imposent des complications et des coûts qui réduisent le rendement des placements.
3. Exempter les régimes de retraite conjoints du secteur public de l'obligation de capitalisation aux fins de la solvabilité.	Il ne sera pas nécessaire d'augmenter les taux de cotisation et les taxes pour financer un scénario de liquidation très improbable.
4. Améliorer la relation réglementaire en adoptant un modèle plus coopératif et en fournissant à l'organisme de réglementation des outils et des ressources supplémentaires.	Une démarche consultative favorisera une surveillance plus proactive et permettra aux administrateurs des régimes d'agir avec plus de certitude dans l'intérêt des participants.

Contexte

Novembre 2006 : Le ministre des Finances de l'Ontario met sur pied une commission d'experts pour examiner l'ensemble des lois sur la capitalisation des régimes de retraite et la sécurité du système de régimes de retraite de l'Ontario.

Février 2007 : La Commission publie un document de travail qui porte entre autres sur les effets de l'évolution de l'environnement économique et social et le rôle des régimes de retraite à prestations déterminées.

Juin 2007 : Le commissaire se réunit avec les principaux régimes de retraite du secteur public de l'Ontario pour examiner le document de travail et l'approche de la Commission.

Octobre/Novembre 2007 : La Commission tient des audiences publiques partout en Ontario.

19 octobre 2007 : OMERS présente son document devant la Commission.

La retraite progressive bientôt une réalité

Le concept de retraite progressive suscite beaucoup d'intérêt auprès des employeurs qui souhaitent encourager leurs employés âgés et expérimentés à continuer de travailler, du moins à temps partiel, mais aussi auprès des employés âgés qui se préoccupent de leur sécurité financière et qui n'ont pas envie de prendre leur retraite d'un seul coup. Cette question sera de plus en plus d'actualité avec l'arrivée des premiers baby-boomers à l'âge de la retraite (65 ans) en 2011.

Le gouvernement fédéral a adopté en 2007 une législation visant à encourager les travailleurs âgés à travailler plus longtemps.

La législation modifie le *Règlement de l'impôt sur le revenu* afin de permettre aux régimes de retraite d'offrir des programmes de retraite progressive. En vertu de ces modifications, les régimes de retraite à prestations déterminées – comme OMERS – pourront verser jusqu'à 60 % des prestations de retraite accumulées

aux participants qui ont au moins 55 ans et qui sont admissibles à une rente de retraite non réduite, pendant qu'ils continuent de travailler et d'accumuler des prestations. À partir de 2008, un employé peut accumuler des prestations dans un régime à prestations déterminées tout en touchant une rente partielle.

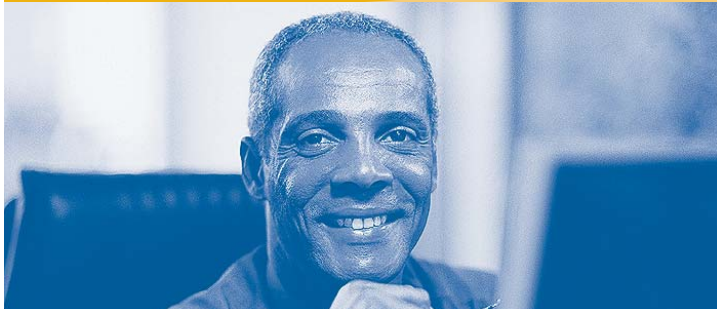
«Pour nous, ces modifications représentent une étape importante en vue de répondre aux besoins des Canadiens en matière de retraite progressive, a déclaré Jennifer Brown, vice-présidente principale, Retraites, à OMERS.»

La *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) de l'Ontario devra être modifiée pour permettre aux promoteurs de régimes de retraite d'offrir des programmes de retraite progressive. Après modification de la LRR, la Société de promotion pourrait à son tour approuver une modification du texte du régime afin d'offrir la retraite progressive aux participants à OMERS.

Q&R Quelle est la condition nécessaire pour pouvoir offrir aux participants à OMERS la retraite progressive?

La *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) de l'Ontario devra être modifiée par la province pour permettre aux promoteurs de régimes de retraite d'offrir des programmes de retraite progressive. (Nous prévoyons que cela prendra un certain temps.) Après modification de la LRR, la Société de promotion d'OMERS devra approuver une modification du texte du régime.

Actuellement, pour toucher une rente de retraite d'OMERS, les participants doivent cesser de travailler pour leur employeur participant à OMERS. Plus précisément, ils doivent prendre une retraite effective avant l'âge de 69 ans.



«La décision de partir à la retraite ne se prend pas à la légère. OMERS propose d'excellents services pour me faciliter cette décision.»

Vous envisagez le départ à la retraite?

Voyez la rubrique «Getting Ready to Retire?» du site Internet d'OMERS pour en savoir davantage sur le processus et en quoi OMERS peut vous aider. Vous y trouverez aussi les options de retraite anticipée et des témoignages de participants d'OMERS sur la planification de leur retraite.

Participez à une des séances d'information proposée en Ontario

Participez à une de nos séances d'information pour en savoir davantage sur les principales caractéristiques de votre rente de retraite d'OMERS, notamment les options de retraite anticipée, la protection contre l'inflation et les prestations de survivants. Voyez la liste des séances dans ce bulletin pour plus de précisions sur celle qui sera organisée dans votre secteur.

Votre revenu de retraite global

Utilisez le programme *Retirement Income Estimator* qu'OMERS propose sur son site Internet pour avoir une idée de la place qui revient à votre rente d'OMERS dans le cadre de votre revenu de retraite global qui comprend les prestations des régimes publics et vos économies personnelles.

Vous visez une date de retraite précise?

Appelez le Service à la clientèle pour obtenir une estimation détaillée sur votre rente future d'OMERS.

Pour savoir en quoi OMERS peut vous aider à planifier votre retraite, consultez www.omers.com ou appelez le Service à la clientèle d'OMERS au 416-369-2444 ou 1-800-387-0813.

OMERS

Bâtir pour l'avenir

Récapitulation de la série

Dans les quatre derniers numéros du *Journal des participants*, quatre participants nous ont fait part de leur planification financière...

Don Marsden



Commencer un plan financier
La planification financière de Don Marsden et de son épouse a permis à la famille d'assurer ses arrières et aux enfants, de partir sur un bon pied. Économiser pour les études des enfants était un objectif fondamental de leur plan.

Conseil de Don : Il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour commencer un plan financier. Une première étape consiste à évaluer votre situation financière actuelle pour vous aider à planifier pour l'avenir, que ce soit pour les trois prochains mois ou les dix prochaines années.

Jane Stevenson



Planification successorale
Jane Stevenson a consulté un avocat en vue de rédiger un testament qui protégera ses parents dont elle prend soin, au cas où il lui arriverait quelque chose. Elle a aussi fait participer ses enfants à la rédaction de son testament et de sa procuration.

Conseil de Jane : Soyez prêt à rédiger un testament et une procuration. Il importe de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité financière et affective de votre famille. Pensez aussi à des moyens de réduire les impôts au décès.

Greg Edwards



Allègements fiscaux accordés à l'épargne-retraite
Greg Edwards et sa femme ont cotisé à leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) tout au long de leur vie professionnelle.

Conseil de Greg : Économisez en vue de votre retraite pour réduire l'impôt sur le revenu. Les Canadiens et Canadiennes ne paient pas d'impôt sur la partie de leur revenu qu'ils mettent de côté en vue de leur retraite ni sur le revenu de placement que rapporte cet argent, tant que les fonds ne sont pas sortis du régime enregistré.

Carolyn MacDonald



Planification de la retraite
Carolyn MacDonald a planifié sa retraite bien à l'avance et elle est prête.

Conseil de Carolyn : Lors du processus de planification, envisagez toutes les sources de votre revenu de retraite ainsi qu'un calendrier et d'autres facteurs. La planification de la retraite exige de trouver un équilibre entre les besoins quotidiens et les économies pour l'avenir. Pensez aussi à l'éducation de vos enfants, puis à l'hypothèque et aux achats importants.

Faites-nous part de votre expérience : Nos participants nous disent qu'ils apprécient la série d'articles sur la planification financière. Si vous voulez nous faire part de votre expérience en la matière pour un prochain article, envoyez-nous un courriel à feedback@omers.com.

Le présent article n'a pas d'autre objet que de fournir de l'information. Il ne vise pas à donner des conseils de placement, de planification financière ou juridiques et ne doit pas être interprété comme tel. OMERS ne souscrit pas officiellement aux opinions exprimées dans cet article. La situation des participants peut varier et ceux-ci doivent donc consulter leurs propres conseillers professionnels lorsqu'ils envisagent une stratégie particulière de placement ou de planification financière.

OMERS Capital Partners investit dans le golf

En septembre 2007, OMERS Capital Partners («OCP»), l'entité de placement en actions de sociétés fermées d'OMERS, a fait l'acquisition du Golf Town Income Fund pour environ 240 millions de dollars, y compris la prise en charge de la dette.

Golf Town dont le siège social se trouve à Markham, en Ontario, est le principal détaillant de produits de golf au Canada. Fondée en 1998, la société exploite aujourd'hui

32 magasins partout au Canada et emploie plus de 1 200 personnes.

«Nous sommes très heureux d'avoir réalisé cette acquisition. Nous sommes

impatients de travailler avec l'équipe de direction afin de contribuer à la croissance et à la réussite financière de l'entreprise» a déclaré M. Paul Renaud, président-directeur général d'OCP.

OCP gère le portefeuille en actions de sociétés fermées d'OMERS et emploie une équipe de spécialistes en placement expérimentés. OCP investit dans des sociétés fermées depuis plus de 20 ans et a contribué à la réussite de nombreuses entreprises dans plusieurs secteurs. Pour plus de renseignements sur OPC, consultez le site Web à www.omerscapital.com.

Programme spécial de Fairmont pour les participants à OMERS

En 2006, par le biais du Groupe immobilier Oxford, son entité de placements immobiliers, OMERS a fait l'acquisition de sept hôtels de prestige Fairmont Hotels and Resorts : The Fairmont Banff Springs, The Fairmont Chateau Lake Louise, The Fairmont Chateau Whistler, The Fairmont Jasper Park Lodge, The Fairmont Vancouver Airport, Fairmont Le Château Montebello et Fairmont Kenauk de Le Château Montebello.

À l'occasion, Fairmont offre des programmes spéciaux pour inciter des groupes de Canadiens à découvrir ses établissements uniques. En reconnaissance de la propriété d'OMERS de ces établissements et en réponse à l'intérêt exprimé par les différentes parties prenantes d'OMERS, Fairmont a élaboré un programme spécial à l'intention des participants et du personnel d'OMERS, lesquels



Le Fairmont Le Château Montebello se trouve à une heure environ en voiture d'Ottawa ou de Montréal. Consultez www.fairmont.com/Montebello pour plus de renseignements.

bénéficient d'une remise de 10 % sur le meilleur tarif disponible.

Chaque hôtel offre quelque chose de particulier à ses clients : les randonnées dans les Rocheuses au The Fairmont Chateau Lake Louise, une promenade en traîneau au The Fairmont Chateau Whistler ou la natation dans la plus grande piscine

extérieure du Canada au Fairmont Le Château Montebello.

Pour réserver votre séjour à l'un nos hôtels et bénéficier de la remise de 10 % (sous réserve de la disponibilité de chambres; les taxes sont en sus), visitez : www.fairmont.com/omers ou composez le 1-888-370-4141.

Bâtir pour l'avenir – avec OMERS

Participez à une séance d'information des participants pour en savoir davantage sur votre rente d'OMERS. Les séances gratuites sont instructives et divertissantes. Les sujets abordés comprennent les options de retraite anticipée, la protection contre l'inflation et les prestations de survivants.

Séances prévues de janvier à juin 2008 (17 h 30 à 19 h 30)

Date	Lieu
7 février	Toronto Nord Centennial Public Library, 578 Finch Avenue West
10 mars	Toronto Centre Toronto Reference Library, 789 Yonge Street
26 mars	Lindsay Lindsay Golf & Country Club, 282 Lindsay Street South
16 avril	Windsor Caboto Club, 2175 Parent Avenue
29 avril	Ottawa Holiday Inn Select Ottawa-Kanata, 101 Kanata Avenue
14 mai	Sudbury Holiday Inn, 1696 Regent Street
21 mai	Niagara Falls Sheraton Fallsview, 6755 Fallsview Blvd.
28 mai	Brampton Holiday Inn Select, 30 Peel Centre Drive
11 juin	New Liskeard Quality Inn (Francesco's), Hwy 11
25 juin	Orangeville Best Western, 7 Buena Vista Drive

Pour vous inscrire et confirmer le lieu de la séance, adressez-vous au Service à la clientèle d'OMERS. Inscrivez-vous au plus tôt. Les séances sont populaires et les places sont vite réservées.



Vous déménagez? Prévenez votre employeur



Lorsque OMERS vous écrit, nous utilisons l'adresse communiquée par votre employeur. Veuillez prévenir votre employeur si vous changez d'adresse.



Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813



Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704



Poste
1, avenue University
Bureau 700
Toronto ON M5J 2P1



Courriel
client@omers.com
(en français ou anglais)



Web
www.omers.com

Available in English

ISSN 1913-7389 (Imprimé)

ISSN 1913-7397 (En ligne)

Entente d'envoi de publications n° : 40010368

Bien que l'information dans ce journal soit exacte au moment de la publication, la *Loi de 2006 sur OMERS* et le texte régime sont les documents officiels de toutes les dispositions du régime.